

PARANOÏA ÉTAT D'IVRESSE

Par crys Postée le 28/06/2021 19:58

Bonjour, en état d'ivresse mon mari devient paranoïaque et tourne tout en boucle. Est-ce juste l'alcool où y a-t-il une maladie psychiatrique dessous ?

Mise en ligne le 30/06/2021

Bonjour,

Vous évoquez un sentiment de paranoïa de la part de votre conjoint sous emprise de l'alcool et des propos récurrents, et vous vous interrogez sur l'éventuelle particularité psychiatrique que cela pourrait révéler. Si l'alcool peut effectivement accentuer un trouble psychique, il est également possible que ce ne soit "que" l'effet de l'alcool. En effet, l'alcool agit comme un perturbateur des perceptions et des comportements. Autrement dit, les actes et les pensées d'une personne alcoolisée peuvent sembler excessives ou irrationnelles.

Les consommations d'alcool peuvent également intensifier un état émotionnel. Ainsi, si votre mari a quelque chose qui le chagrine, ou qu'il ressent un mal-être, il se peut que sous alcool, cela prenne des proportions difficilement maîtrisables. De plus, l'alcool peut parasiter les fonctions cognitives, notamment la mémoire, d'où cette impression qu'il "tourne en boucle".

Nous avons vu que vous nous avez posé une précédente question par rapport aux comportements de votre mari. Nous revenons sur l'ensemble de vos questionnements dans la réponse qui a été apportée à cette sollicitation antérieure. Nous tenions tout de même à vous délivrer une réponse spécifique par rapport à l'éventualité d'un trouble psychiatrique. Néanmoins, nous réaffirmons votre droit à vous faire accompagner par des professionnel-le-s bien formé-e-s aux conduites addictives et à leur impact sur les proches, et ce même si votre mari n'est pas lui-même suivi. Nous vous joignons de nouveau l'adresse d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), au sein duquel vous pourrez trouver un soutien et des conseils pour affronter cette situation.

Nous percevons que vous êtes confrontée à une période très difficile. N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de besoin, par le biais de ces Questions/Réponses, ou par le biais de notre service d'écoute: par téléphone (au 0 980 980 930, entre 8h et 2h), ou par tchat (entre 8h et minuit). Un-e membre de notre équipe prendra le temps d'échanger avec vous sur ce que vous traversez.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE CSAPA DE PAU

5 Avenue du 143ème RIT
Centre d'Affaire Les Messagers
64000 PAU

Tél : 05 59 82 90 13

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : Le lundi 8h30/18h45, mardi 8h30/17h30 mercredi 8h30/20h00, jeudi de 8h30/17h45, vendredi de 8h30/16h15

Accueil du public : Aux horaires du secrétariat.

COVID -19 : informations de novembre 2022 : Accueil dans le respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée